



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210719-CONS-AG-21-084-DE
Date de télétransmission : 27/07/2021
Date de réception préfecture : 27/07/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 19 juillet 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : REMISE GRACIEUSE – SARL FRATICOM

PRESENTS : ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

DE CASALTA Jean-Sébastien	à	SALGE Hélène
LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MORGANTI Julien	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MALAFRONTI Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
POLISINI Ivana	à	LACAVE Mattea
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

ABSENTS : BATESTTI Gilles, BIAGGINI Jean-Jacques, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

OBJET : REMISE GRACIEUSE – SARL FRATICOM

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'instruction codificatrice n°11-022-M0 du 16 décembre 2011 fixant les règles du recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu l'avis favorable de la commission « Mezi di a culletività » du 8 juillet 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 13 juillet 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Considérant la demande de remise gracieuse de SARL FRATICOM ;

Considérant que les confinements successifs en vigueur au cours de l'exercice 2020 et les mesures de restrictions qui s'en sont suivies ont engendré une diminution de l'activité de transport et ainsi la visibilité des publicités visuelles réalisées sur les autobus de la CAB ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'accorder une remise gracieuse à la SARL FRATICOM pour 4/12ème des sommes réglées dans le cadre de la convention de mise à disposition de panneaux d'affichages publicitaires fixés sur les bus de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour l'exercice 2020 ;

DIT

Que le montant de la remise gracieuse s'élève à 3 350 euros et se traduira comptablement par l'émission d'un mandat de réduction de titre sur exercice antérieur – Chapitre 67, compte 673 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.